



Comité unique de programmation du Pays de Brest du 22 février 2018 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
Marc COATANÉA, conseiller régional référent	Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
André TALARMIN, 1 ^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée
Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole	Yves JULLIEN, personne qualifiée
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau – Daoulas	Hervé QUINQUIS, personne qualifiée
Armel LORCY, Vice-Président de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin -Porzay	Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Bernard TANGUY, Président de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes	Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	

Excusés

Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers
Émilie CARIOU, ADESS
Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières

Membres avec voix consultative :

<u>Présent</u>	<u>Excusés</u>
Franck RESPRIGET, Conseiller départemental Renée THOMAIDIS, conseillère régionale	Laurence FORTIN, conseillère régionale Stéphane ROUDAUT, conseiller régional

Techniciens :

Charlotte DESSANDIER, Région Bretagne

Anne LOZACHMEUR, Conseil Départemental

Luce DEMANGEON, Estelle LE PAGE, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Vérification du Quorum

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :

7 membres du collège privés et 8 membres du collège élus sont présents.

Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER.

Patrick LECLERC a quitté la séance à 10 h30 et Hervé QUINQUIS à 11h00.

✓ **Ajustement d'opération**

Marc COATANÉA informe les membres du CUP des ajustements d'opérations :

- ✓ Le projet de nouveau portail Brest Life de Brest métropole présenté au CUP du 4/04/2017 a fait l'objet d'une instruction suite au dépôt du dossier de demande de subvention. La dépense subventionnable ayant augmenté passant de 52 793 € à 50 000 €, la subvention proposée au vote de la commission permanente est de 26 396 € (au lieu de 25 000 €) pour maintenir un taux d'intervention régional de 50 %. Le montant de 1 396 € sera donc retiré de l'enveloppe 2017-2020 du contrat- *Prévu à la CP du 26 mars 2018*
- ✓ Le projet de création d'un bowl en remplacement du skatepark de la commune de Crozon présenté en CUP du 7/02/2017 : le coût des travaux a été un peu supérieur au montant présenté en CUP. Le montant de 3 609 € sera donc retiré de l'enveloppe 2017-2020 du contrat – *Prévu à la CP du 26 mars 2018.*
- ✓ Pour information : un plan de financement actualisé a été validé suite à la consultation écrite du 8/01/2018 : Réhabilitation et rénovation partielle de l'école publique et maison de l'enfance de Plouvien présenté en CUP du 6/07/2016. Suite à l'instruction, le montant de dépense a augmenté 238 215 € au lieu de 223 636 € prévus initialement. L'aide régionale à 20% passe donc à 47 643 €, soit une augmentation de 2 916 €, imputés sur l'enveloppe 2017-2020. *CP du 19 février 2018.*

➤ Les membres du CUP valident ces 2 ajustements d'opérations.

✓ **Proposition de répartition de la dotation des crédits régionaux par fiche action :**

Thierry CANN propose la répartition suivante pour la période 2017-2020 :

Priorité n°1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest	
1.1 Soutien aux équipements structurants du Pays de Brest	4 600 000,00 €
1.2 Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes	2 354 842,00 €
1.3 Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées	400 000,00 €
Total	7 354 842,00 €

Priorité n°2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	
2.1 Créer et améliorer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes	1 600 000,00 €
2.2 Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la terre et de la mer dont la pêche, l'aquaculture et l'agriculture	372 352,00 €
2.3 Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des activités et des entreprises et à l'innovation	1 600 000,00 €
Total	3 572 352,00 €

Priorité n°3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	
3.1 Accompagner les projets facilitant la mobilité durable	500 000,00 €
3.2 Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique	300 000,00 €
3.3 Accompagner la création de logements sociaux en centralité, de logements pour les jeunes	3 083 873,00 €
3.4 Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables	2 000 000,00 €
Total	5 883 873,00 €
TOTAL des 3 priorités	16 811 067,00 €

Le Pays de Brest se voit garantir une dotation totale de 21 013 834 € sur la période 2017-2020 :

- 16 811 067 € entre les 3 priorités de développement
- 4 202 767 € pour l'axe services collectifs essentiels

➤ Les membres du CUP valident la répartition de la dotation des crédits régionaux par fiche action proposées ci-dessus.

✓ **Proposition de transfert de crédits LEADER de la fiche action 2 vers la fiche action 1 et de la fiche action 4 vers la fiche action 3**

	FA 1 - Vers un parcours entrepreneurial innovant	FA 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	FA 3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités	FA 4 - Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique
TOTAL enveloppe	420 000 €	350 000 €	460 000 €	350 000 €
Nbre projets	5	1	7	1
€ pré-programmés	253 857,00 €	17 044,11 €	311 952,00 €	36 339,12 €
%	60,44%	4,87%	67,82%	10,38%
Enveloppe actuelle	166 143,00 €	332 955,89 €	148 048,00 €	313 660,88 €
Transfert	+ 30 000 €	- 30 000 €	+ 60 000 €	- 60 000 €
Nouvelle enveloppe	196 143,00 €	302 955,89 €	208 048,00 €	253 660,88 €

1 580 000 € = total enveloppe LEADER pour projets

14 projets présentés en 1^{er} Cup

619 000 € pré-programmés (animation non incluse)

=> 39 %

Animation 2014-2023	Coopération	TOTAL
387 267 €	71 951 €	2 039 218 €

- Les membres du CUP valident transfert de crédits LEADER de la fiche action 2 vers la fiche action 1 et de la fiche action 4 vers la fiche action 3 exposés ci-dessus.

Examen de 8 projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat

	Crédits régionaux (dotation 2017-2020)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	7 354 842 €	3 397 730 €	70 405 €	3 886 707*€
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352 €	718 998 €	0 €	2 853 354 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873 €	1 542 559 €	135 000 €	4 206 314 €
Axe services collectifs essentiels	4 202 767 €	1 251 192 €	376 157 €	2 575 418*€
TOTAL DOTATION	21 013 834 €	6 910 479 €	581 562 €	13 521 793 €

* ont été retirés de ces montants les ajustements d'opération de Brest métropole (-1 396 €), Crozon (-3 609 €) et Plouvien (2 916 €).

Dont crédits de fonctionnement disponibles : 318 079 € (37 800 € sollicités à ce CUP).

- Lors des auditions, l'absence d'un élu pour présenter le projet d'une collectivité a été déplorée. Les membres du CUP demandent que désormais la présence d'un élu de la collectivité soit obligatoire pour présenter le projet.

En l'absence d'un élu de la collectivité, le projet sera ajourné à un autre CUP. Cette proposition sera inscrite dans le règlement intérieur.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Programme FEADER-LEADER

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

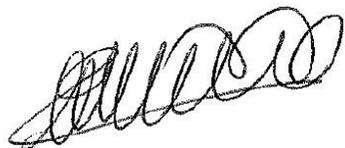
	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP	Après transferts proposés à ce jour
Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant	420 000 €	75 000 €	166 143 €	196 143 € + 30 000 €
Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	350 000 €	0 €	332 956 €	302 956 € - 30 000 €
Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités	460 000 €	101 187 €	148 048 €	208 048 € + 60000 €
Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	350 000 €	0 €	313 661 €	253 661€ - 60 000 €
Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	71 951 €	0 €	71 951 €	71 951 €
Animation - Gestion	387 267 €	€	387 267 €	387 267 €
TOTAL DOTATION	2 039 218 €	176 187 €	1 420 026 €	1 420 026 €

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Refonte de l'enclos des loups du domaine de Menez Meur - Parc Naturel Régional d'Armorique	Crédit région - Fiche action 1.2 : soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable à l'unanimité Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 92 000 € soit un montant prévisionnel de 27 600 € Europe FEADER LEADER : 46 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Extension de l'école et de la maison de l'enfance - Commune de Plouguin	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 957 491 € soit un montant prévisionnel de 95 749 € (plafonnée à 100 000 €)	Subvention du Département sollicitée
Construction d'un nouveau multi- accueil sur le quartier de l'Europe - Commune de Brest	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à la majorité 1 abstention	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 2 743 000 € soit un montant prévisionnel de 100 000 € (plafonnée à 100 000 €)	Subvention du Département sollicitée, dossier non déposé
Rénovation de la salle omnisports - Commune de Plonévez-Porzay	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 887 459 soit un montant prévisionnel de 177 492 € (plafonnée à 200 000 €)	Subvention du Département sollicitée
Construction de 2 logements locatifs sociaux - Commune de Lanrivouré	Crédit région - Fiche action 3.3 : accompagner la création de logements sociaux en centralité, de logements pour les jeunes	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : subvention de 30 000 € (15 0000 €/logement : 2) sur une dépense subventionnable de 145 058,95 €	Subvention du département non sollicitée
Construction de 7 logements locatifs sociaux à Lanvéoc - Finistère Habitat	Crédit région - Fiche action 3.3 : accompagner la création de logements	Avis favorable à l'unanimité	Région : subvention de 105 000 € (15 000 €/logement : 7) sur une dépense subventionnable de 762 058 €	Subvention du département obtenue

	sociaux en centralité, de logements pour les jeunes			
Développement de l'emploi associatif et intersectoriel en Pays de Brest - Association SEMA'FOR	LEADER - Fiche action 1 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Europe FEADER LEADER : 75 000 €	Subvention du département non sollicitée
Promouvoir la Route des Phares - GIP Brest terres océanes	LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Europe FEADER LEADER : 55 187 €	Subvention du département non sollicitée
Mission mobilité durable - Pôle métropolitain du Pays de Brest	Crédit région - Fiche action 1.3 : soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées	Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN et Bernard TANGUY ne prennent pas part au vote	Région : 40 % d'une dépense prévisionnelle de 48 000 € soit un montant prévisionnel de 19 200 €	Subvention du département non sollicitée
Élaboration des fiches actions du contrat local santé Pays de Brest - Pôle métropolitain du Pays de Brest	Crédit région - Fiche action 1.3 : soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées	Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN et Daniel MOYSAN ne prennent pas part au vote	Région : 40 % d'une dépense prévisionnelle de 46 500 € soit un montant prévisionnel de 18 600 €	Subvention du département non sollicitée

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.



André TALARMIN
1^{er} Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA
Conseiller régional référent